



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Maine-et-Loire
éducation
nationale



Angers, le

Le Directeur de l'école

à

Madame, Monsieur,

Madame, Monsieur,

Suite à l'équipe éducative du _____ à laquelle vous étiez conviés, il vous est demandé de bien vouloir prendre contact avec la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA - ex MDPH) de Maine-et-Loire (voir adresse ci-dessous) afin :

- que soit réalisée une évaluation des besoins éducatifs particuliers de votre enfant ;
- que soit élaboré, le cas échéant, un projet personnalisé de scolarisation.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, contacter l'enseignant référent chargé du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap (voir coordonnées ci-dessous) afin qu'il vous renseigne sur les démarches à suivre.

Vous disposez d'un délai de 4 mois, à compter de ce jour, pour engager des démarches qui visent à la mise en place de toutes les aides et adaptations dont votre enfant pourrait bénéficier pour mieux réussir sa scolarité.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Le Directeur d'école,

Maison Départementale de l'Autonomie	Enseignant référent du secteur
✉ : 6, rue Jean Lecuit - CS. 94104 49941 ANGERS CEDEX 09	NOM :
☎ : 0 800 49 00 49 ou 02 41 81 60 77	✉ :
💻 contact@mda.cg 49.fr	☎ :
	💻 :

Copies à :

- Enseignant référent du secteur
- IEN de circonscription